OC'LR

Le respect de l'eau

CONVENTION NATIONALE

OC'LR 2027

DOSSIER D'INSCRIPTION PARTENAIRE

24 · 25 · 26 MARS 2027

CHÂTEAU ARRIBAS - VAL D'EUROPE / DISNEYLAND PARIS

Trois jours de rencontres, d'échanges, de formation et de développement business au cœur du réseau OC'LR.

Un rendez-vous national pour les acteurs du tourisme, des loisirs et des équipements aquatiques.

La Convention Nationale OC'LR 2027 réunira les partenaires, fournisseurs, industriels, collectivités, exploitants, bureaux d'études et acteurs du secteur autour d'un objectif commun : développer les synergies, créer des opportunités et construire les projets de demain.

PROGRAMME COMPLET

Le programme détaillé, les mises à jour et les informations pratiques sont disponibles tout au long de l'organisation sur oc-lr.com et dans l'application OC'LR.

DATE LIMITE DE VALIDATION : 15 OCTOBRE 2026
Après cette date, en l'absence d'inscription validée et de réponse, les nouvelles opportunités de chantiers seront mises en attente jusqu'à validation effective du dossier.

Condition d'attribution des opportunités : toute entreprise n'ayant pas validé son inscription avant le 15 octobre 2026, et n'ayant pas répondu aux sollicitations d'OC'LR, verra l'attribution de nouvelles opportunités de chantiers mise en attente jusqu'à la date effective de régularisation de son inscription.

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Société / raison sociale

SIRET

Nom du contact référent

Fonction

E-mail

Téléphone

2. FORMULE DE PARTICIPATION

☐ FORMULE CONVENTION - TARIFS HT

1 personne + 1 chambre simple : 1 000 € HT
2 personnes + 1 chambre double : 1 500 € HT
Personne suppl. + chambre simple : 750 € HT
Accès aux 3 jours, ateliers et formations inclus.

☐ FORMULE PREMIUM - 5 000 € HT

Formule Convention + visibilité nationale, plateau média, interview/reportage professionnel et mise en avant renforcée.

FORMATEUR PENDANT LA CONVENTION : ☐ OUI ☐ NON (partenaire / fournisseur)

3. PARTICIPANTS

Nom et prénom	Fonction	Arrivée	Départ

4. HÉBERGEMENT

☐ Hébergement nécessaire ☐ Pas d'hébergement

Nombre de chambres

CHAMBRES DOUBLES - RÉPARTITION OBLIGATOIRE

Indiquer le nom et le prénom des deux occupants de chaque chambre double sur la fiche de répartition (page 4), destinée au tableau transmis à l'hôtel.

Condition d'attribution des opportunités : toute entreprise n'ayant pas validé son inscription avant le 15 octobre 2026, et n'ayant pas répondu aux sollicitations d'OC'LR, verra l'attribution de nouvelles opportunités de chantiers mise en attente jusqu'à la date effective de régularisation de son inscription.

VALIDATION DU DOSSIER PARTENAIRE 2027

La validation de ce dossier confirme la participation de l'entreprise à la Convention Nationale OC'LR 2027 et permet au réseau d'anticiper l'organisation, les hébergements, les rencontres partenaires et la préparation des opportunités commerciales.

RÈGLE DE FONCTIONNEMENT - NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE CHANTIERS

Afin de garantir un fonctionnement équitable et une implication réciproque au sein du réseau, toute entreprise qui n'aura pas validé son inscription avant le 15 octobre 2026, et qui n'aura pas répondu aux sollicitations d'OC'LR, verra l'attribution de nouvelles opportunités de chantiers mise en attente.

L'entreprise redeviendra éligible aux nouvelles opportunités à compter de la date effective de régularisation et de validation de son inscription.

Cette disposition ne constitue pas une sanction. Elle permet au réseau de prioriser les partenaires dont le dossier est à jour et dont l'engagement est confirmé, afin d'organiser au mieux les mises en relation, consultations et opportunités de chantiers générées par OC'LR.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

☐ Je confirme l'exactitude des informations communiquées dans ce dossier.

☐ Je confirme ma participation à la Convention OC'LR 2027 selon la formule sélectionnée.

☐ J'ai pris connaissance de la règle relative à l'attribution des nouvelles opportunités de chantiers.

Fait à

Le

Nom du signataire

Signature et cachet de l'entreprise

Retour du dossier complété : l.gaudet@oc-lr.com - au plus tard le 15 octobre 2026.

Condition d'attribution des opportunités : toute entreprise n'ayant pas validé son inscription avant le 15 octobre 2026, et n'ayant pas répondu aux sollicitations d'OC'LR, verra l'attribution de nouvelles opportunités de chantiers mise en attente jusqu'à la date effective de régularisation de son inscription.

5. RÉPARTITION DES CHAMBRES DOUBLES

Pour chaque chambre double réservée, préciser les noms et prénoms des deux personnes qui y séjourneront.

Ces informations permettront à OC'LR d'établir le tableau nominatif de répartition remis à l'hôtel.

Chambre	Occupant 1 - nom et prénom	Occupant 2 - nom et prénom
01		
02		
03		
04		
05		
06		

Si plus de six chambres doubles sont nécessaires, joindre une liste complémentaire.

Contact référent : _____

Société : _____

Observations particulières :

Retour du dossier complété : l.gaudet@oc-lr.com - au plus tard le 15 octobre 2026.